

La théorie de l'entrepreneur de Turgot : commentaire

Turgot's Theory of the Entrepreneur: A Comment on Gérard Pelletier's Article

Philippe Fontaine

Volume 68, Number 3, septembre 1992

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/602079ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/602079ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (print)

1710-3991 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

Fontaine, P. (1992). La théorie de l'entrepreneur de Turgot : commentaire. *L'Actualité économique*, 68(3), 515–523. <https://doi.org/10.7202/602079ar>

Article abstract

It is the purpose of this note to appraise the relevance of the point made by Gérard Pelletier in his "L'Entrepreneur dans la pensée économique : l'originalité méconnue de Turgot" (*L'Actualité économique*, vol. 66, June 1990) that Turgot developed an original theory of the entrepreneur. First, unlike what Pelletier maintains, it is not clear at all that commentators have neglected the distinction established by Turgot between the entrepreneur and the capitalist. In addition, Pelletier's contention that Turgot's theory is original because of his priority in distinguishing the entrepreneur from the capitalist is not convincing. Rather, the actual priority of Turgot rests on his theory of the capitalist entrepreneur.

La théorie de l'entrepreneur de Turgot : commentaire

Philippe FONTAINE

Département d'économie et de gestion

École normale supérieure de Cachan

RÉSUMÉ — L'objet de cette note est d'évaluer la contribution critique présentée par Gérard Pelletier dans cette revue («L'Entrepreneur dans la pensée économique: l'originalité méconnue de Turgot», vol. 66, juin 1990). Nous établissons, en premier lieu, que, contrairement à ce qu'affirme l'auteur, les commentateurs n'ont pas négligé la distinction du capitaliste et de l'entrepreneur chez Turgot. Enfin, sans rejeter l'idée que la théorie de l'entrepreneur de Turgot est singulière, nous montrons que son originalité réside plus dans la notion de «capitaliste entrepreneur» que dans la distinction du capitaliste et de l'entrepreneur qu'elle est supposée introduire antérieurement à Say.

ABSTRACT — *Turgot's Theory of the Entrepreneur: A Comment on Gérard Pelletier's Article*. It is the purpose of this note to appraise the relevance of the point made by Gérard Pelletier in his «L'Entrepreneur dans la pensée économique: l'originalité méconnue de Turgot» (*L'Actualité économique*, vol. 66, June 1990) that Turgot developed an original theory of the entrepreneur. First, unlike what Pelletier maintains, it is not clear at all that commentators have neglected the distinction established by Turgot between the entrepreneur and the capitalist. In addition, Pelletier's contention that Turgot's theory is original because of his priority in distinguishing the entrepreneur from the capitalist is not convincing. Rather, the actual priority of Turgot rests on his theory of the capitalist entrepreneur.

INTRODUCTION

Sans doute, la théorie de l'entrepreneur présentée par Turgot dans ses différents écrits n'est-elle pas aussi connue que celle de Cantillon ou de Say. Aussi l'article de Gérard Pelletier¹ présente-t-il l'intérêt de porter à la lumière une théorie que les commentateurs ne mentionnent que rarement². D'une certaine manière, cette contribution permet donc d'ouvrir un nouveau dossier dans les annales historiques de la pensée économique. Cela étant, à juger la façon dont le débat a été amorcé, il semble bien mal engagé. On peut craindre, en effet, qu'en faisant reposer

1. «L'Entrepreneur dans la pensée économique: l'originalité méconnue de Turgot», *L'Actualité économique*, vol. 66, juin 1990, pp. 187-92.

2. Pour un traitement récent et typique de cette théorie, voir Robert F. Hébert et Robert N. Link (*The entrepreneur: mainstream views and radical critiques*, Praeger, New York, 1982, p. 28) qui affirment: «*In practice and in theory, Turgot did not distinguish between 'capitalist' and 'entrepreneur'*».

l'«originalité méconnue de Turgot» sur la distinction de l'entrepreneur et du capitaliste – distinction que la majorité des commentateurs attribuent à Say –, Pelletier n'aille trop loin dans au moins deux directions. En premier lieu, cet auteur écarte de nombreuses contributions qui ont reconnu avant lui la présence d'une telle distinction chez Turgot. En second lieu, il fonde ses conclusions sur une lecture superficielle qui revient en fait à négliger l'originalité véritable de Turgot dans le traitement du thème de l'entrepreneur.

1. LA DISTINCTION DE L'ENTREPRENEUR ET DU CAPITALISTE CHEZ TURGOT : UN FAIT RÉELLEMENT IGNORÉ DES COMMENTATEURS ?

La thèse présentée par Pelletier est faussée en son point de départ même. On ne comprend pas bien en effet ce qui permet à l'auteur d'affirmer que les commentateurs ont négligé de signaler la distinction du capitaliste et de l'entrepreneur chez Turgot. Cette thèse nous paraît pour le moins contestable. Ainsi, à la lecture des commentateurs, on s'aperçoit qu'il en est qui reconnaissent implicitement l'existence de cette distinction chez Turgot, sans compter ceux qui s'efforcent de l'établir explicitement. Malheureusement, Pelletier confond deux faits distincts : d'une part, le désintérêt relatif des commentateurs pour la théorie de l'entrepreneur de Turgot³, qui conduit à sa simplification (en l'occurrence, à son inclusion dans les théories de second ordre, entre la théorie de Cantillon et celle de Say) et à l'occultation de son originalité véritable ; d'autre part, la prétendue négligence de la distinction entre entrepreneur et capitaliste.

En ce qui concerne le premier point, il ne nous revient pas dans cette rapide note de détailler l'origine de la négligence caractéristique d'une certaine interprétation. Tout au plus pouvons-nous en rappeler rapidement les tenants et les aboutissants. La plupart du temps, les commentateurs ont été allusifs au sujet de la théorie de l'entrepreneur de Turgot – et, *a fortiori*, vis-à-vis de sa distinction entre entrepreneur et capitaliste – parce qu'ils étaient obnubilés par une autre distinction, susceptible de permettre le rattachement de Turgot à la tradition classique, celle du possesseur des moyens de production et du salarié. C'est là, la raison principale de la négligence que Pelletier prétend rencontrer chez tous les commentateurs, mais qui n'est présente, en fait, que chez certains. Pour définir succinctement les termes du débat, disons qu'il existe une opposition, au sein de l'interprétation des écrits de Turgot entre, d'un côté, ceux qui y retrouvent les prémices de la distinction marxiste entre capitalistes et ouvriers, et, de l'autre, ceux qui considèrent la distinction entre classe disponible et classes laborieuses comme plus pertinente⁴. Cette

3. À cet égard, Bert Hoselitz observe : «Another curious circumstance relating to Turgot's treatment of capitalist entrepreneur is the fact that it has been completely ignored [...]. As concerns his theory of entrepreneurship, he is clearly superior to Smith, and yet this fact seems not to have been noted heretofore» («The Early History of Entrepreneurial Theory», *Explorations in Entrepreneurial History*, vol. 3, avril 1951, p. 211, note 47).

4. Voir Philippe Fontaine, «Social Progress and Economic Behaviour in Turgot» in *Perspectives on the History of Economic Thought*, vol. 7, sous la direction de S. Todd Lowry, Edward Elgar, Aldershot, 1992 ainsi que «'classes laborieuses' et 'classe disponible' chez Turgot : essai de généalogie des comportements économiques», *Économies et Sociétés, Aconomia*, no 15, mai 1991.

ligne de partage dans l'interprétation de la structure sociale chez Turgot n'est pas aussi marquée en ce qui concerne la distinction de l'entrepreneur et du capitaliste. Des commentateurs, principalement intéressés à montrer l'affiliation classique de Turgot, admettent, la présence de cette distinction dans ses écrits.

Avant de souligner la «véritable» originalité de la théorie de l'entrepreneur de Turgot, il nous faut donner quelques exemples pour lever l'illusion que Pelletier s'efforce d'entretenir au sujet des interprétations. Rappelons ses vues : les commentateurs, «jusqu'au livre récent de Mark Casson de 1982 et au-delà» (*art. cit.*, p. 191), ont omis de signaler l'«originalité méconnue» de Turgot, c'est-à-dire sa priorité dans la distinction de l'entrepreneur et du capitaliste. Penchons-nous donc sur les textes et voyons, par exemple, ce que nous apprennent Jean Fericelli et Claude Jessua : «Si Turgot admet que les entrepreneurs sont le plus souvent des apporteurs de fonds, et même, comme il le dit à propos des fermiers, 'des possesseurs de capitaux considérables', il prend soin de toujours distinguer la fonction d'entrepreneur et celle de capitaliste et de bien montrer que les services du capital seront rémunérés par l'intérêt, tandis que l'activité du chef d'entreprise sera récompensée par une rémunération spécifique, qui sera considérée par lui comme une espèce de salaire, indispensable pour qu'il accepte d'assumer les fatigues et les risques de ses fonctions»⁵. Peut-on être plus clair? Janine Gallais-Hamonnno apporte les précisions suivantes : «Sans d'abord percevoir clairement la distinction entre le capitaliste et l'entrepreneur, Turgot comprend que leurs rémunérations doivent être différenciées [...]. C'est dans les *Réflexions* XCII et XCIII, qu'il parvient à marquer la différence entre l'entrepreneur et le 'capitaliste prêteur d'argent'»⁶. Enfin, dans un vieil et très intéressant article, Charles Tuttle notait déjà : «*With Turgot, then, the ownership of capital is a qualification for becoming entrepreneur, but the two functions are distinct*»⁷.

Pelletier ignore tout simplement ces commentateurs. Après tout, ce n'est pas là sa principale négligence⁸. Étant donné l'importance des contributions en histoire de la pensée économique, il est somme toute assez fréquent de laisser échapper quelques commentaires. Toutefois, dans le cas de Turgot, il est toujours possible de respecter une exigence heuristique qu'on est amené à négliger pour les auteurs les plus étudiés, savoir : la lecture de tous les commentateurs, à quelques exceptions près. De plus, dans le cas présent, cette négligence est d'autant plus dommageable que Pelletier prétend corriger une insuffisance de l'interprétation traditionnelle. Cela étant, même lorsqu'il connaît les commentateurs, Pelletier ne les utilise

5. Jean Fericelli et Claude Jessua, «L'Entreprise dans l'évolution de la pensée économique», *Connaissance politique*, vol. 1, février 1983, p. 37.

6. Janine Gallais-Hamonnno, «Le Premier Exemple d'un travail de concept économique en extension et en compréhension : le concept de capital travaillé par Turgot», in *Turgot, économiste et administrateur*, sous la direction de Christian Bordes et Jean Morange, PUF, Limoges, 1982, pp. 86-7.

7. Charles A. Tuttle, «The entrepreneur function in economic literature», *The Journal of Political Economy*, vol. 35, août 1927, p. 504.

8. On notera, au passage, l'erreur de Pelletier («L'Entrepreneur...», *art. cit.*, p. 189, note 6) qui retient 1776 comme date de la première édition des *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*, alors qu'elles ont fait l'objet d'une publication antérieure, en trois morceaux, dans les *Éphémérides du citoyen*, en novembre 1769, décembre 1769, et janvier 1770.

pas toujours avec à-propos. Ainsi, il cite Ravix et Romani à l'appui de sa thèse, négligeant le fait que ces deux auteurs ont reconnu par ailleurs l'existence de la distinction de l'entrepreneur et du capitaliste chez Turgot⁹. Là, il ne s'agit plus d'un oubli, mais d'une erreur d'interprétation. Dans le passage d'où est tiré l'extrait reproduit par Pelletier (voir son article, p. 192, note 17), les auteurs font référence à l'évolution de la société française et à l'émergence d'une catégorie sociale (réelle) : les entrepreneurs-capitalistes. Ils ne confondent donc pas nécessairement les « rôles de l'entrepreneur et du capitaliste » (*ibid.*).

Au total, et contrairement à ce que dit Pelletier, il existe donc de nombreux auteurs qui reconnaissent la distinction de l'entrepreneur et du capitaliste chez Turgot. Aussi terminerons-nous par une citation qui, en plus d'attester la légitimité de notre assertion, pose clairement les termes du problème : « Il (Turgot) se garde bien de confondre accumulation du capital, offre de capital et stock de capital. De même, il sépare nettement les agents économiques : les offreurs, capitalistes purs et les demandeurs : entrepreneurs et autres. Ces distinctions sont fondamentales [...] »¹⁰. Thierry Vissol ajoute : « Bien sûr, tous les offreurs ne seront pas de purs capitalistes, les entrepreneurs-capitalistes subsisteront, c'est-à-dire qu'il existera toujours des agriculteurs, des industriels, des artisans, des commerçants qui, faisant des profits, les réinvestiront dans leurs affaires ou dans d'autres [...] » (*ibid.*, p. 59), pour prouver que Turgot établit la distinction entre les deux agents économiques, en dépit de l'observation d'une réalité où l'on trouve des entrepreneurs qui possèdent des capitaux. La difficulté est donc bien de penser les rapports entre la fonction théorique de l'entrepreneur chez Turgot et la notion de « capitaliste entrepreneur », primordiale dans son économie.

La critique que nous adressons à Pelletier ne doit pas faire oublier, d'une part, le caractère stimulant de son article ; d'autre part, la négligence des commentateurs vis-à-vis de la théorie de l'entrepreneur de Turgot, qu'il rappelle à notre souvenir indirectement. De plus, le fait que Pelletier avance une interprétation erronée de la théorie de l'entrepreneur de Turgot et une lecture biaisée des commentateurs qui l'ont présentée n'implique pas, pour autant, que ces derniers proposent la « bonne » lecture. C'est ce que nous nous efforcerons maintenant de montrer, en offrant notre propre interprétation.

2. LA VÉRITABLE ORIGINALITÉ DE TURGOT : UNE THÉORIE DE L'ENTREPRENEUR-CAPITALISTE

La thèse que nous nous proposons d'illustrer ici ne rejette pas *a priori* l'idée d'une distinction entre entrepreneur et capitaliste chez Turgot. En effet, pareille

9. Ces deux auteurs notent que « parmi ces différents emplois [du capital] seuls les deuxième (entreprise agricole), troisième (entreprise industrielle) et quatrième (entreprise commerciale) impliquent une transformation du capital en avances. En réalité, ces trois emplois sont formellement équivalents puisqu'ils se traduisent par un même revenu : le *profit* [...]. En revanche, le premier et le cinquième emploi des capitaux semblent être tout différents puisque les revenus qu'ils rapportent, la rente et l'intérêt, ne sauraient être assimilés au profit » (« Argent, 'capital' et reproduction chez Turgot », in *Production, circulation et monnaie*, sous la direction de Richard Arena et d'A. Graziani, PUF, Paris, 1985, p. 153).

10. Thierry Vissol, « La Notion de 'sur-le-champ' dans la théorie du capital de Turgot (1727-1781) », in *Turgot, économiste et administrateur*, *op. cit.*, p. 58.

distinction est repérable chez cet auteur, sitôt qu'on limite son objectif théorique à la systématisation de fonctions économiques. Il apparaît alors que la fonction d'entrepreneur consiste en la constitution des avances et qu'elle se distingue donc de celle du capitaliste qui prête son capital. De ce point de vue, au moins, nous rejoignons Pelletier pour dénoncer les auteurs qui concluent un peu vite à l'identité de l'entrepreneur et du capitaliste chez Turgot. Ces commentateurs négligent sans doute sa typologie des emplois du capital, où le prêt à intérêt, la constitution d'avances au sein d'une entreprise et l'achat d'un fonds de terre sont très clairement distingués. Il reste que l'identification de différentes fonctions économiques ne suffit pas à prouver l'identification et la distinction des agents qui remplissent ces fonctions. C'est là, croyons-nous, la principale faiblesse de la thèse retenue par Pelletier et d'autres, d'ailleurs. En effet, il faut garder à l'esprit que, même s'il existe des preuves textuelles pour accréditer l'idée de la distinction entre entrepreneur et capitaliste, l'entrepreneur-capitaliste, le prêteur d'argent et l'acheteur potentiel d'une terre sont avant tout des «possesseurs de capitaux». Autrement dit, ce qui intéresse Turgot, en priorité, c'est l'emploi dont les capitaux sont l'objet. De fait, il mentionne très souvent le «capitaliste entrepreneur», comme s'il s'agissait là de l'élément essentiel de son économie¹¹. Face à cette situation, trois lectures sont possibles :

- la première – celles des commentateurs (Léon Say, Schumpeter, Grønewegen, Casson) vers lesquels Pelletier semble diriger l'accusation de négligence – voit dans l'entrepreneur-capitaliste de Turgot le signe d'une certaine confusion entre deux fonctions théoriques;
- la deuxième – celle de Pelletier lui-même et des auteurs qu'il passe sous silence – identifie chez Turgot la distinction de l'entrepreneur et du capitaliste, rejette donc, plus ou moins explicitement, les développements sur l'entrepreneur-capitaliste au rang de constats historiques;
- la troisième – celle que nous défendons – n'interprète pas le concept d'entrepreneur-capitaliste comme une erreur scientifique ou comme la personification historique de deux fonctions économiques distinctes. Elle en fait le résultat d'une démarche théorique qui inclut l'analyse du comportement des agents économiques dans une perspective historico-logique¹². Celle-ci

11. Évoquant le modèle de société présenté par Turgot dans les *Réflexions*, Ronald Meek parle même d'«*entrepreneurial economy*» (Introduction de *Turgot on progress, sociology and economics*, Cambridge University Press, Cambridge, 1973, p. 27). De même Roberto Finzi reconnaît-il l'importance cruciale de la «figure de l'entrepreneur, capitale dans le fonctionnement de l'économie décrite par Turgot et par conséquent fondamentale pour en déceler les lois» («Turgot, l'histoire et l'économie: 'nécessité' de l'économie politique? 'historicité' des lois économiques?»), in *Turgot, économiste et administrateur*, op. cit., p. 13). Enfin, Peter D. Grønewegen souligne le rôle des entrepreneurs-capitalistes dans l'économie de Turgot, sans oublier, cependant, celui des prêteurs d'argent («Turgot, Anne Robert Jacques, Baron de L'Aulne (1727-1781)», in *The New Palgrave: A Dictionary of Economics*, sous la direction de J. Eatwell, M. Milgate et P. Newman, Stockton Press, New York, 1987, t. IV, p. 710).

12. Observons, qu'avant nous, Ravix et Romani ont proposé une lecture qui semble voisine de la nôtre (voir, par exemple, «Turgot et le concept classique de profit», in *Études d'économie classique et néo-ricardienne*, PUF, Paris, 1982, pp. 30, 33 et 55). Cependant, alors que ces auteurs mettent l'accent sur la répartition, nous nous concentrons sur les liens entre les conditions de formation du capital et celles de son utilisation.

permet, notamment, de penser la formation des dispositions des entrepreneurs-capitalistes comme l'élément déterminant de leur capacité à employer le capital sous la forme d'avances. C'est ce point de vue que nous nous efforcerons de défendre dans les lignes qui suivent.

Il nous faut, préalablement, établir quelques distinctions qui permettent de présenter la théorie de l'entrepreneur de Turgot. L'entrepreneur est l'agent économique qui constitue les avances; c'est là sa fonction théorique. Cela étant, on peut distinguer trois dénominations qui désignent des concepts légèrement différents: le «propriétaire entrepreneur», le «capitaliste entrepreneur» et l'«homme industriel». Sans doute, ces trois catégories d'agents ont-elles ceci de commun qu'elles décrivent des agents qui font les avances, mais il ne faut pas s'arrêter à ce constat. Les différences ont ici leur importance.

Voyons, en premier lieu, la distinction entre «propriétaire entrepreneur» et «capitaliste entrepreneur». Sans entrer dans le détail – cette note ne le permettant pas –, on peut dire que la principale différence existant entre ces deux agents tient à ce que le premier constitue les avances, contraint et forcé¹³, parce qu'il ne trouve pas de riche fermier auquel confier sa terre. En fait, ses préférences vont vers l'allègement de la charge de travail et non pas vers l'enrichissement personnel, vers la diversification de la consommation et non vers le grossissement des épargnes. Ce «propriétaire entrepreneur» a une vocation principale, la gestion des affaires publiques, et un but intermédiaire, la «disponibilité», qui lui permet de satisfaire aux «besoins généraux de la société»¹⁴. Avec le «capitaliste entrepreneur», nous découvrons un membre des «classes laborieuses» qui constitue un capital à force d'économie, qui possède un savoir-faire, résultat de la nécessité où il se trouve de travailler, et qui, enfin, cherche à s'enrichir pour échapper à une peur de manquer¹⁵. La distinction de ces deux agents résulte de celle introduite par Turgot entre «petite culture» et «grande culture». Elle s'inscrit donc dans la perspective historico-logique qu'il applique à l'économie politique. De cette distinction, il nous faut retenir deux éléments exclusivement caractéristiques du «capitaliste entrepreneur»: d'une part, le savoir-faire dont ne peut bénéficier le «propriétaire entrepreneur», trop souvent éloigné des conditions réelles de la production agricole, tiraillé entre ses fonctions publiques et la surveillance de ses intérêts particuliers; d'autre part, l'esprit de calcul et d'économie hérité de la nécessité où se trouvent les membres des classes laborieuses – du fait de leur salaire de subsistance – de comparer sans cesse l'étendue de leurs facultés à celle de leurs besoins. Évidemment, on ne retrouve pas de telles dispositions chez les propriétaires dont le

13. Turgot note: «Les propriétaires, qui ne font des avances [dans les pays de petite culture] que parce qu'ils ne peuvent faire autrement, et qui sont eux-mêmes peu riches, les bornent au plus strict nécessaire» («Des caractères de la grande et de la petite culture», in *Œuvres de Turgot et documents le concernant*, édition établie par Gustave Schelle, Alcan, Paris, 1914, t. II, p. 541).

14. Turgot, «Réflexions sur la formation et la distribution des richesses», in *Œuvres de Turgot...*, *op. cit.*, t. II, p. 541.

15. Ces points font l'objet d'une présentation systématique dans nos deux articles cités plus haut.

«superflu» rend le souci de la subsistance moins pressant et la conduite d'un calcul moins nécessaire.

La seconde distinction, entre «homme industriel» et «capitaliste entrepreneur», concerne la «société commerciale». Au sujet de cette distinction, Pelletier affirme: «La séparation du groupe des capitalistes de celui des entrepreneurs ne peut être plus nette. Pour ceux qui voudraient une nouvelle confirmation, je cite le reste du paragraphe LXX, bien que la distinction soit déjà on ne peut plus explicite: 'Puisque les capitaux sont la base indispensable de toute entreprise, puisque l'argent est un moyen principal pour économiser de petits gains, amasser des profits et s'enrichir, ceux qui, avec l'industrie et l'ardeur du travail, n'ont point de capitaux ou n'en ont point assez pour les entreprises qu'ils veulent former, n'ont pas de peine à se résoudre à céder aux possesseurs de capitaux ou d'argent qui veulent leur en confier, une portion des profits qu'ils espèrent recueillir outre la rentrée de leurs avances'»¹⁶. Pelletier s'en tient ici à la distinction du capitaliste et de l'entrepreneur; mais on peut aussi bien voir dans ce morceau choisi de Turgot, la distinction de l'«homme industriel» et du «capitaliste entrepreneur». Ajoutons donc à ce passage un autre qui le complète: «La plupart des entrepreneurs de culture empruntent peu, et presque tous ne font valoir que leurs propres fonds. Les entrepreneurs des autres travaux qui veulent rendre leur fortune solide s'efforcent aussi d'en venir là, et à moins d'une grande habileté, ceux qui font leurs entreprises sur des fonds d'emprunt risquent beaucoup d'échouer»¹⁷. Cette remarque affaiblit l'argument de Pelletier selon lequel le principal but de Turgot (dans le passage où il fait référence à l'«homme industriel») est de distinguer le capitaliste et l'entrepreneur. L'objectif de Turgot consiste plutôt à montrer que l'«homme industriel», même s'il peut entreprendre, souffre d'un désavantage notable par rapport au «capitaliste entrepreneur». C'est que la possession d'un capital doit être interprétée comme le signe d'une aptitude aux affaires, comme l'expression des qualités exclusives de l'entrepreneur-capitaliste. Plus précisément, on juge la solidité de l'entreprise d'après la quantité de capitaux que possède celui qui la conduit. Ces capitaux témoignent de sa capacité à économiser sur ses dépenses et, donc, à gérer l'entreprise. De plus, ils ne sont pas sans un effet social. Pour le prêteur d'argent, par exemple, le fait que l'entrepreneur détienne un capital *signale* un esprit de calcul qui sert la réussite de l'entreprise, favorise ainsi le remboursement des sommes prêtées. Si la possession d'un capital assure à l'entrepreneur l'accès au marché du capital, en attestant de l'étendue de son «crédit», elle lui garantit, de surcroît, le bénéfice de meilleures conditions d'emprunt. Sur ce point, Turgot est formel: «L'argent dans le prêt n'a le même prix, ni pour tous les hommes, ni dans tous les temps, parce que dans le prêt, l'argent ne se paye qu'avec une *promesse* et que, si l'argent de tous les acheteurs se ressemble, les promesses de tous les emprunteurs ne se ressemblent pas»¹⁸. Ainsi, alors même qu'ils constituent des avances,

16. Gérard Pelletier, «L'Entrepreneur...», *art. cit.*, p. 190.

17. Turgot, «Réflexions...», in *Œuvres de Turgot...*, *op. cit.*, t. II, p. 601.

18. Turgot, «Mémoire sur les prêts d'argent», in *Œuvres de Turgot...*, *op. cit.*, 1919, t. III, p. 192.

les «hommes industriels» ne peuvent être mis sur le même pied que les «capitalistes entrepreneurs»¹⁹.

En définitive, la distinction de l'entrepreneur et du capitaliste que Pelletier attribue à Turgot nous paraît s'effacer devant une conception de l'entrepreneur-capitaliste qui révèle la théorie de Turgot dans tout son éclat, c'est-à-dire comme une tentative d'intégration de facteurs institutionnels à la systématisation du comportement d'entrepreneur.

CONCLUSION

Cette note a établi que l'interprétation proposée par Pelletier en ce qui concerne la théorie de l'entrepreneur de Turgot repose sur un point de départ contestable. En l'occurrence, Pelletier fait une lecture partielle des commentateurs, qui l'empêche de voir que certains d'entre eux ont déjà reconnu ce qu'il s'efforce de présenter comme une originalité: «la paternité de la distinction entre l'entrepreneur et le capitaliste»²⁰. Il est apparu, ensuite, que Pelletier occulte, à l'exemple des commentateurs qu'il critique, la véritable originalité de la théorie de Turgot: le concept de «capitaliste entrepreneur». C'est là principalement ce qui permet de distinguer la contribution de Turgot de celle d'auteurs jugés plus représentatifs en la matière, Cantillon pour sa théorie de l'entrepreneur qui supporte le risque ou Say pour sa théorie de l'entrepreneur qui coordonne les facteurs de production. À forcer le trait sur la distinction de l'entrepreneur et du capitaliste, Pelletier est tombé lui-même dans le travers qu'il dénonce. Il ne fait pas avancer d'un pouce la connaissance de la théorie de l'entrepreneur de Turgot, si bien qu'on peut toujours voir en celle-ci «*a case of a neglected view*», pour reprendre son expression.

Il nous faut pour conclure essayer d'ébaucher l'intérêt d'une telle théorie pour l'économie contemporaine. Évidemment, il ne s'agit pas de revenir en arrière et de nier la scientificité, de même que le pouvoir explicatif, de la distinction entre entrepreneur et capitaliste. Ce progrès analytique, que nous préférons attribuer à Say plutôt qu'à Turgot, ne doit pas être remis en question. En revanche, la théorie de l'entrepreneur de Turgot présente un intérêt indéniable du point de vue méthodologique. En effet, non seulement place-t-elle l'entrepreneur au centre des changements institutionnels que subit la société, mais explique de surcroît la formation des capacités cognitives et techniques de cet agent à partir d'un processus d'apprentissage social. Cette vue de l'entrepreneur est beaucoup plus satisfaisante que celle que nous présente la théorie traditionnelle, lorsqu'elle part de l'entrepreneur désincarné de Walras. Elle ne rejette pas, à la différence de la théorie schumpeterienne, l'idée que l'entrepreneur peut supporter un risque²¹. De même, en reconnaissant

19. Pour une présentation plus détaillée des distinctions évoquées ci-dessus, nous nous permettons de renvoyer à notre thèse de doctorat: *L'Entrepreneur chez Turgot* (Paris, 1989).

20. Gérard Pelletier, «L'Entrepreneur...», *art. cit.*, p. 188.

21. L'assimilation de l'entrepreneur de Turgot à l'entrepreneur schumpeterien (Pelletier, *art. cit.*, p. 191) nous paraît vraiment forcé dans la mesure où pour Turgot tous les emplois du capital (prêt, achat d'une terre, investissement) entraînent un risque. L'entrepreneur de Turgot supporte donc un risque spécifique, différent de celui du prêteur.

l'existence des connaissances exclusives mais limitées de l'entrepreneur, elle suggère la distinction entre les risques assurables et l'incertitude véritable, que Knight a si clairement exposée. Mais, plus important encore, elle rejoint certaines des investigations contemporaines qui montrent que l'environnement institutionnel et les conditions d'acquisition des différentes formes de savoir par les agents sont au moins aussi importants que l'intérêt personnel dans l'explication du comportement des entrepreneurs²². La théorie du «capitaliste entrepreneur» de Turgot nous rappelle avec force que, pour un environnement institutionnel donné, s'il n'existe pas d'agents qui disposent d'une parfaite connaissance de la réalité, il en est sûrement dont le savoir est plus pertinent.

22. Sur ces questions de la théorie contemporaine, on peut voir l'ouvrage de Douglass C. North (*Institutions, institutional change and economic performance*, Cambridge University Press, Cambridge, 1990) qui résume très clairement l'état de la recherche.